## Tour de France 2004 - Participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs - Subvention à l'Union des Commerçants pour la campagne «en ville, ça roule pour le Tour»

## M. LE MAIRE, Rapporteur :

1) Dans le cadre de l'accueil de l'étape du 24 Juillet, la Ville et ses partenaires ont proposé d'organiser sur le site «arrivée» un village réceptif et un espace d'exposition et de promotion des savoir-faire économiques régionaux.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs s'associe à l'opération en assurant le lien avec les entreprises et en commercialisant les espaces d'exposition et de réception.

Elle apportera une contribution financière de 30 000 € à l'organisation générale de la journée.

Cette somme sera inscrite en recettes au chapitre 74.415.7478.4811/20300 et en dépenses sur les crédits «Tour de France» chapitre 011.415.6232.4811/20300.

2) L'Union des Commerçants organise une campagne d'animation commerciale pendant 20 jours à compter du 3 juillet afin de dynamiser le commerce du centre-ville et développer la fréquentation dans les magasins participants.

L'opération comporte différents événements (descente de l'Église Saint-Pierre en vélo, jeux, animation «contre la montre») pour un budget total de 24 120 € HT.

En accord avec les collectivités organisatrices, il est proposé d'attribuer à l'Union des Commerçants une subvention de 5 000 € sur les crédits Tour de France.

La dépense est à prélever sur les crédits inscrits au chapitre 65.415.6574.4811/ 20300.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

**«M. LE MAIRE :** Vous allez recevoir des cartons d'invitation. Vous devrez répondre dans les délais sinon vous serez considéré comme ne participant pas car il y a très peu de places. Je peux vous dire que le contrôle aux entrées sera assez strict et vous avez plutôt intérêt à répondre dans les délais».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Sports et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

N'a pas pris part au vote : M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.